

BTSA Aménagements Paysagers

Niveau 3 — Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Ce BTSA prépare aux métiers de responsable de chantier paysager dans une entreprise ou un service « espaces verts » de collectivité, de technicien en bureau d'étude, de responsable des aménagements paysagers, de chef d'entreprise, de technico commercial mais également propose des débouchés dans les secteurs du conseil, de la formation et de l'animation.

Les titulaires de ce BTSA assurent la mise en œuvre d'aménagements paysagers, leur conception, leur organisation et leur réalisation. Ils participent aux tâches administratives, à la gestion du budget et à l'encadrement des équipes. Le degré d'autonomie et la palette des interventions varient selon la nature et la taille de l'entreprise ou du service employeur.

Ce BTSA est pour vous si vous êtes motivé par un métier technique comportant de nombreuses tâches en extérieur mais aussi des moments de travail en intérieur (tâches administratives et de gestion, activités de création et démarches commerciales), si vous souhaitez pratiquer un métier qui mobilisera des savoirs qui animent votre curiosité et votre sens artistique, si vous aimez travailler sur des projets concrets et avez un intérêt très marqué pour la protection de l'environnement.

Conditions d'admission

Niveau - Âge :

Etre titulaire d'un Bac Général, Technologique, d'un Bac Professionnel ou BP4 Travaux Paysagers.

Vous devez avoir entre 16 et 26 ans pour signer un contrat d'apprentissage. Cette formation est aussi ouverte à des personnes titulaires d'un Bac + 2 ou plus avec des dispenses de cours possibles. Nous contacter.

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage, qui pourra être une entreprise privée de travaux paysagers, un bureau d'étude spécialisé en aménagement, une collectivité territoriale, un syndicat intercommunal...

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien.

La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contact administratif : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr

Contacts coordinatrices de formation :

Claire Corneau : claire.corneau@educagri.fr

Sylvie Leszczynski : sylvie.leszczynski@educagri.fr

Organisation de la formation

La formation se déroule sur deux ans en alternance. Lors de votre apprentissage vous passerez 2 à 5 semaines au CFA suivies de 2 à 6 semaines en entreprise. Au total pendant les deux années vous aurez passé 40 semaines au CFA, 54 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés.

En fonction de votre parcours antérieur (Bac + 2 validé : BTS, Licence...) vous pourrez être dispensé de certains enseignements et/ou préparer le BTSA en 1 an.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Obtention du diplôme

Les modules sont évalués au cours des deux années de formation sous la forme d'un contrôle continu (CCF) qui est pris en compte dans la moitié de la note finale du BTS. L'autre moitié est constituée par trois épreuves terminales : une épreuve écrite d'expression française et de culture socio-économique, une épreuve écrite professionnelle, et la présentation de votre dossier de stage.

Débouchés

Insertion dans la vie active ou poursuite d'études : vous pouvez préparer le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs (comme l'ENSAHP, l'ENITA, l'ENIHP ou un diplôme d'architecte paysagiste (écoles d'architecture ou du paysage). Vous pouvez également suivre un second cycle universitaire professionnalisé : licence professionnelle, maîtrise de Sciences et techniques. Pour ceux d'entre vous qui préfèrent élargir leurs compétences rapidement, vous pouvez passer un second BTS en un an, ou un certificat de spécialisation en apprentissage en quelques mois.

Autres formations de même niveau proposées au CFAAH des Landes :

- BTSA Génie des Equipements Agricoles par apprentissage
- BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau par apprentissage.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas, d'hébergement et de transport.

Contenu de la formation

Modules généraux communs à tous les BTSA

M 11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	75 h
M 21 - Organisation économique, sociale et juridique	63 h
M 22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	141 h
M 23 - Langue vivante	78 h
M 31 - Éducation physique et sportive	62 h
M 41 - Traitement des données	63 h
M 42 - Technologies de l'information et du multimédia	28 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun	16 h

Modules spécifiques au BTSA Aménagements Paysagers

M 51 Contextes et déterminants des aménagements paysagers	106 h
M 52 Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers	214 h
M 53 Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	152 h
M 54 Gestion technico-économique des chantiers	80 h
M 55 Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager	108 h
Module d'Initiative Locale	76 h
Activités pluridisciplinaires de domaine professionnel	118 h

« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »